

VILLE DE  
**BULLE**

Grand-Rue 7 | Case postale | CH-1630 Bulle  
Tél. 026 919 18 00 | [caisse.pensions@bulle.ch](mailto:caisse.pensions@bulle.ch)

# Caisse de pensions de la Ville de Bulle

**Comptes, annexes,  
rapport de gestion  
2019**

## Sommaire

Bilan et comptes d'exploitation	pages 1 - 5
Annexe aux comptes	pages 6 - 35
Rapport de gestion	pages 36 - 48
Rapport de l'organe de contrôle	

## **Bilan et comptes d'exploitation au 31 décembre 2019**

Bilan

pages 2 - 3

Comptes d'exploitation

pages 4 - 5

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIFS		31.12.2019 CHF		31.12.2018 CHF	
<b>A</b>	<b>Placements</b>		<b>140'887'588.16</b>		<b>129'347'737.84</b>
	Avoirs en banques	1'063'420.37		4'666'082.38	
	Comptes courants divers	158'899.75		167'800.45	
	Impôts à récupérer	523'227.67		408'606.68	
	Marché monétaire	360'237.82		79'360.09	
	Obligations suisses en CHF	7'316'093.70		8'287'672.92	
	Obligations étrangères en CHF	28'370'756.44		22'513'940.88	
	Obligations étrangères en devises	6'119'029.04		6'906'432.61	
	Actions suisses	17'796'670.19		14'020'567.20	
	Actions étrangères	29'391'227.89		23'976'272.10	
	Fonds de placements alternatifs	1'550'106.84		1'738'052.31	
	Fonds de placements immobiliers	4'893'918.45		3'285'785.22	
	Immeubles	43'344'000.00		41'147'000.00	
	Immeuble en construction	0.00		2'150'165.00	
<b>B</b>	<b>Compte de régularisation actifs</b>		<b>43'759.15</b>		<b>46'054.70</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b>140'931'347.31</b>		<b>129'393'792.54</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIFS		31.12.2019 CHF		31.12.2018 CHF	
<b>D</b>	<b><u>Dettes</u></b>		<b>701'749.30</b>		<b>451'503.80</b>
	Prestations de libre-passage et rentes	701'749.30		451'503.80	
<b>E</b>	<b>Compte de régularisation passifs</b>		<b>253'787.97</b>		<b>3'180'992.96</b>
<b>H</b>	<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>149'412'026.25</b>		<b>140'762'203.95</b>
	- Capital de prévoyance assurés actifs	80'965'860.95		79'935'975.65	
	- Capital de prévoyance rentiers	56'585'611.00		54'229'650.00	
	- Provisions techniques	11'860'554.30		6'596'578.30	
<b>I</b>	<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>J</b>	<b>Capital de la fondation / Découvert</b>	<b>-15'000'908.17</b>		<b>-9'652'020.86</b>	
	Situation en début de période				
<b>Z</b>	<b>Excédent des charges / produits</b>	<b>5'564'691.96</b>		<b>-5'348'887.31</b>	
	Situation en fin de période		<b>-9'436'216.21</b>		<b>-15'000'908.17</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>			<b>140'931'347.31</b>		<b>129'393'792.54</b>

## COMPTES D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2019

		31.12.2019 CHF		31.12.2018 CHF	
<b>K</b>	<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>8'291'013.40</b>		<b>7'724'004.20</b>
	- Cotisations des salariés	3'176'063.25		3'016'679.60	
	- Contributions de l'employeur	4'802'950.15		4'569'840.50	
	- Primes uniques et rachats	312'000.00		137'484.10	
<b>L</b>	<b>Prestations d'entrée</b>		<b>3'793'152.15</b>		<b>3'179'270.95</b>
	- Apports de libre-passage	3'793'152.15		3'151'574.05	
	- Remboursements de versements anticipés (propriété du logement et divorce)	0.00		27'696.90	
<b>K/L</b>	<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>12'084'165.55</b>		<b>10'903'275.15</b>
<b>M</b>	<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-4'549'144.40</b>		<b>-4'188'617.40</b>	
	- Rentes de retraite	-3'289'512.20		-3'225'145.80	
	- Rentes de survivants	-446'479.95		-397'286.45	
	- Rentes d'invalidité	-125'859.00		-133'384.20	
	- Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité	-687'293.25		-432'800.95	
<b>O</b>	<b>Prestations de sortie</b>	<b>-5'562'142.15</b>		<b>-4'169'211.55</b>	
	- Prestations de libre-passage en cas de sortie	-5'144'848.30		-3'500'626.70	
	- Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-417'293.85		-668'584.85	
<b>M-O</b>	<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-10'111'286.55</b>		<b>-8'357'828.95</b>
<b>P-Q</b>	<b>+ Dissolution / - Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>-8'649'822.30</b>		<b>-5'678'458.20</b>
	- + Dissolution / - Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-1'013'790.30		-12'830'470.95	
	- + Dissolution / - Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	-842'808.00		413'637.00	
	- + Dissolution / - Constitution de provisions techniques	-5'263'976.00		8'211'738.90	
	- Rémunération du capital complémentaire	-16'095.00		-16'036.15	
	- Rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers	-1'513'153.00		-1'457'327.00	
<b>S</b>	<b>Charges d'assurance</b>		<b>-57'944.55</b>		<b>-55'498.05</b>
	- Prime de risque	-24'224.05		-29'120.40	
	- Prime pour frais de gestion	-6'126.30		0.00	
	- Cotisations au Fonds de Garantie	-27'594.20		-26'377.65	
<b>K-S</b>	<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-6'734'887.85</b>		<b>-3'188'510.05</b>

## COMPTES D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2019

		31.12.2019 CHF		31.12.2018 CHF	
<b>T</b>	<b>Résultat net des placements</b>		<b>12'613'846.46</b>		<b>-1'898'251.36</b>
	- Résultat net s/avoirs en banque	-13'111.12		65'285.45	
	- Résultat net s/marché monétaire	-97.68		8'601.54	
	- Résultat net s/obligations suisses en CHF	210'007.09		-148'373.72	
	- Résultat net s/obligations étrangères en CHF	1'187'510.55		-416'777.62	
	- Résultat net s/obligations étrangères en devises	734'972.85		-45'918.03	
	- Résultat net s/actions suisses	4'338'348.83		-1'125'791.73	
	- Résultat net s/actions étrangères	5'450'433.65		-3'153'034.08	
	- Résultat net s/fonds alternatifs	132'321.00		11'907.59	
	- Résultat net s/fonds de placement immobiliers	673'735.68		-49'622.30	
	- Résultat net s/immeubles	1'290'626.10		1'669'856.70	
	- Variation de la valeur des immeubles	-760'868.00		1'867'000.00	
	- Résultat net s/autres actifs et passifs	-18.15		-23.75	
	- Intérêts moratoires sur prestations de libre-passage	-6'629.77		-5'921.50	
	<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-623'384.57</b>		<b>-575'439.91</b>	
	- Frais de transactions et charges fiscales	-36'612.62		-56'524.45	
	- Frais de gestion et droits de garde	-586'771.95		-518'915.46	
<b>V</b>	<b>Autres produits</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>W</b>	<b>Autres frais</b>		<b>-14'751.50</b>		<b>-11'301.65</b>
<b>X</b>	<b>Frais d'administration</b>		<b>-299'515.15</b>		<b>-250'824.25</b>
	- Frais d'administration généraux	-169'557.45		-163'661.85	
	- Honoraires de l'organe de révision	-11'201.60		-12'000.80	
	- Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	-109'924.55		-68'739.60	
	- Emoluments des autorités de surveillance	-8'831.55		-6'422.00	
<b>K-X</b>	<b>Excédent des charges / produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>5'564'691.96</b>		<b>-5'348'887.31</b>
<b>Y</b>	<b>+ Dissolution / - Constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>Z</b>	<b>Excédent des charges/produits</b>		<b>5'564'691.96</b>		<b>-5'348'887.31</b>

## **Annexe aux comptes 2019**

I	Bases et organisation	pages	7 - 9
II	Membres actifs et rentiers	page	10 - 12
III	Nature de l'application du but	page	13
IV	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	page	14
V	Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	pages	15 - 22
VI	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	pages	23 - 30
VII	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	pages	31 - 33
VIII	Demandes de l'Autorité de surveillance	page	34
IX	Autres informations relatives à la situation financière	pages	34 - 35
X	Événements postérieurs à la date du bilan	page	35

I Bases et organisation

I Bases et organisation

Forme juridique et but

Par décision du Conseil général du 12 décembre 1984, la Ville de Bulle a constitué une Caisse de pensions de droit public.

La Caisse de pensions a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel communal de la Ville de Bulle ainsi que du personnel de l'ensemble des sociétés affiliées, ainsi que de leurs proches et de leurs survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Elle étend la prévoyance au-delà des prestations légales minimales qui sont garanties dans tous les cas.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse de pensions est dûment enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle et auprès du Fonds de garantie, sous le numéro FR 2003.

Indication des actes et règlements

Acte de fondation du 29 janvier 2014 (statuts du 12 mars 2013 et décret du Conseil général de la Ville de Bulle du 27 mai 2013).

Règlement de prévoyance du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avenants no 1 du 12 décembre 2014, no 2 du 7 décembre 2018 (entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019) et no 3 du 8 février 2019.

Règlement sur les capitaux de prévoyance, les provisions et les réserves du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (RR).

Règlement sur les mesures d'assainissement du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (RMA).

Règlement d'organisation du 27 juin 2019 (RO).

Règlement sur l'encouragement à la propriété du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (REPL) et avenant no 1 du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Règlement de placement du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (RP) et avenant no 1 du 12 décembre 2014 et annexes no 3, 4 et 7 modifiées le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Règlement sur la liquidation partielle du 1<sup>er</sup> février 2017.

Organe de gestion et droit à la signature

Représentants de l'employeur

M. Jacques Morand, Syndic, Président  
M. Raoul Girard, Vice-Syndic (jusqu'au 30 juin)  
Mme Chantal Pythoud, Conseillère communale  
M. Claude Thürler, Directeur de Gruyère Energie SA (dès le 1<sup>er</sup> juillet)  
M. Nicolas Wyssmueller, Conseiller communal

Représentants des assurés

M. Serge Chatton, Vice-Président  
M. Vincent Accarisi  
Mme Murielle Jaquet  
M. Bertrand Niquille

Administration

M. Jean-Marc Morand, administrateur (jusqu'au 31 juillet)  
M. Raoul Girard, administrateur (dès le 1<sup>er</sup> août)  
Mme Nadine Vienne, secrétaire

Les membres du Comité de l'IP exercent leur mandat durant cinq ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat. Ils ont débuté au printemps 2016.

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### I Bases et organisation

Les personnes suivantes sont habilitées à engager la Caisse de pensions par signature collective à deux :

- M. Jacques Morand, Président, avec tous les représentants de l'employeur, des assurés, l'administrateur et la secrétaire ;
- tous les représentants de l'employeur et des assurés peuvent signer avec le Président ou le Vice-président ;
- M. Raoul Girard, administrateur, avec tous les représentants de l'employeur, des assurés et la secrétaire ;
- Mme Nadine Vienne, secrétaire, avec le Président.

Siège de la Caisse de pensions :

c/o Ville de Bulle  
Grand-Rue 7  
1630 Bulle

Organisation, experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

- Commission de placement  
M. Nicolas Wyssmueller, Président  
M. Vincent Accarisi, Vice-président  
Mme Murielle Jaquet  
M. Claude Thürler
- Administration, trésorerie et rapports périodiques sur placements  
M. Raoul Girard, administrateur  
Mme Nadine Vienne, secrétaire
- Mandats de gestion de fortune  
Banque Cantonale de Fribourg  
Banque Cantonale Vaudoise  
UBS SA  
Global Custody auprès du Crédit Suisse (dépôt titres)  
Gruyère Immo SA

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### I Bases et organisation

- Expert agréé  
M. Georges Dorsaz  
cocontractant et expert exécutant  
c/o Vonlanthen Consulting SA  
Z.I. de l'Ecorcheboeuf 4, Carrouge / VD
- Organe de révision  
Fiduconsult Audit SA  
rue des Pilettes 3, 1700 Fribourg
- Gestion des immeubles  
Gruyère Immo SA  
rue du Marché 12, 1630 Bulle
- Gestion technique, administrative et comptable  
Mme Nadine Vienne, secrétaire
- Autorité de surveillance  
La Caisse de pensions est placée sous l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)
- Employeurs affiliés  
Ville de Bulle  
Gruyère Energie SA

ANNEXE AUX COMPTES 2019

II Membres actifs et rentiers

II Membres actifs et rentiers de la Caisse de pensions

Assurés actifs

Effectif au 31.12.18	Evolution										Transfert + de 21 ans	Effectif au 31.12.19	
	Entrées		Sorties par suite										
			Démission		Retraite Rente		Retraite Rente et Capital						Invalidité ou Décès
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
559												573	
265	294											269	304
		101											
		44	57										
				78		6		3		0			
				34	44	5	1	1	2	0	0		
dont -21 ans													
1		3		1								0	3
1	0	1	2	1	0					0	0	1	2

Chaque assuré est compté pour une unité. Au 31.12.2019, 235 personnes travaillent à temps partiel.

Bénéficiaires de rentes

Genre de rente	Effectif au 31.12.18		Nouvelle rente		Transf RI/RR		Décès RR/RC		Décès RI/RC		Décès		Fin de droit		Effectif au 31.12.19	
	H	F	H	F	H	F	H	F	F	F	H	F	H	F	H	F
Retraite	179		9		0		-2		0		-2		0		184	
	82	97	3	6	0	0	-2	0	0	0	-1	-1	0	0	82	102
Enfant de retraité	3		0		0		0		0		0		-1		2	
	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	1	1
Invalidité <sup>1)</sup>	9		0		0		0		0		0		0		9	
	2	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	7
Enfant d'invalidé	3		0		0		0		0		0		-2		1	
	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	-1	0	1
Conjoint	25		0		0		2		0		-1		0		26	
	1	24	0	0	0	0	0	2	0	0	0	-1	0	0	1	25
Orphelin	0		0		0		0		0		0		0		0	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	219		9		0		0		0		-3		-3		222	
	88	131	3	6	0	0	-2	2	0	0	-1	-2	-2	-1	86	136

<sup>1)</sup> Dont 2 cas d'invalidité partielle.

## II Membres actifs et rentiers

## II Membres actifs et rentiers de la Ville de Bulle

## Assurés actifs

Effectif au 31.12.18	Evolution										Transfert + de 21 ans	Effectif au 31.12.19	
	Entrées		Sorties par suite										
			Démission		Retraite Rente		Retraite Rente et Capital						Invalidité ou Décès
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
365 101 264												369 104 265	
	60 18 42												
		48 10 38	5 4 1	3 1 2	0 0 0	0 0 0							
dont -21 ans 0 0 0	1 0 1	0 0 0								0 0 0	1 0 1		

## Bénéficiaires de rentes

Genre de rente	Effectif 31.12.18		Nouvelle rente		Transf RI/RR		Décès RR/RC		Décès RI/RC		Décès		Fin de droit		Effectif 31.12.19	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Retraite	157 60 97	8 2 6	0 0 0	-2 -2 0	0 0 0	0 0 0	-2 -1 -1	0 0 0	0 0 0	0 -1 0	0 0 0	0 -1 0	161 59 102			
Enfant de retraité	3 2 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 -1 0	0 0 0	0 -1 0	2 1 1			
Invalidité	9 2 7	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	9 2 7			
Enfant d'invalidé	3 1 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 -1 -1	0 0 0	-2 -1 -1	1 0 1			
Conjoint	16 1 15	0 0 0	0 0 0	2 0 2	0 0 0	0 0 0	-1 0 -1	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	17 1 16			
Orphelin	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0			
Total	188 66 122	8 2 6	0 0 0	0 -2 2	0 0 0	0 0 0	-3 -1 -2	0 0 0	0 0 0	-3 -2 -1	-3 -2 -1	-3 -2 -1	190 63 127			

## II Membres actifs et rentiers

## II Membres actifs et rentiers de Gruyère Energie SA

## Assurés actifs

31.12.2018	Evolution												Transfert + de 21 ans	Effectif au 31.12.19	
	Entrées		Sorties par suite								H F				
			Démission		Retraite Rente		Retraite Rente et Capital		Invalidité ou Décès						
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
194														204	
164	30													165	39
		41													
		26	15												
				30		1		0		0		0			
				24	6	1	0	0	0	0	0	0	0		
dont -21 ans															
1		2		1								0		2	
1	0	1	1	1	0							0	0	1	1

## Bénéficiaires de rentes

Genre de rente	Effectif 31.12.18		Nouvelle rente		Transf RI/RR		Décès RR/RC		Décès RI/RC		Décès		Fin de droit		Effectif 31.12.19	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Retraite	22		1		0		0		0		0		0		23	
	22	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	0
Enfant de retraité	0		0		0		0		0		0		0		0	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Invalidité	0		0		0		0		0		0		0		0	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enfant d'invalide	0		0		0		0		0		0		0		0	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conjoint	9		0		0		0		0		0		0		9	
	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Orphelin	0		0		0		0		0		0		0		0	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	31		1		0		0		0		0		0		32	
	22	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	9

## III Nature de l'application du but

## III Nature de l'application du but

Explication du plan de prévoyance

**Prestations de retraite**

Age de la retraite	entre 58 et 67 ans, l'assuré peut choisir la date de sa retraite
Rente de retraite	1,6 % du traitement assuré par année de cotisation
Capital de retraite	possibilité de convertir au maximum ¼ valeur de la rente capital complémentaire
Prestation complémentaire	capital complémentaire
Rente d'enfant	20 % de la rente de retraite

**Prestations d'invalidité**

Rente d'invalidité	égale à la rente de retraite au maximum 60 % du salaire assuré
Prestation complémentaire	capital complémentaire
Rente d'enfant	20 % de la rente d'invalidité
Age terme rente d'enfant	18 ans, 25 ans en cas de formation
Libération des cotisations	dès le droit à la rente AI

**Prestations de décès**

Rente de conjoint	60 % de la rente d'invalidité 60 % de la rente complète du bénéficiaire de rente
Prestation complémentaire	capital complémentaire
Rente d'orphelin	20 % de la rente d'invalidité
Age terme rente d'orphelin	18 ans, 25 ans en cas de formation

**Financement, méthodes de financement**

Salaire de base	traitement brut
Salaire de base maximum	CHF 284'400.-
Déduction de coordination	CHF 25'320.-
Salaire assuré	salaire de base moins déduction de coordination

**Cotisations et notion de salaire assuré**

Groupe d'âge	En % du salaire assuré		
	Assuré	Employeur	Total
Jusqu'à la fin de la 20 <sup>ème</sup> année	1.688	2.312	4.00
Dès le début de la 21 <sup>ème</sup> année	10.128	13.872	24.00

Lors de chaque augmentation individuelle du salaire assuré intervenant entre l'âge de 30 et 49 ans, l'assuré et l'employeur versent un rappel de cotisations égal à la différence entre la nouvelle et l'ancienne valeur actuelle des prestations acquises selon article 16 LFLP. Dès l'âge de 50 ans, seules les augmentations liées au renchérissement modifient le salaire assuré.

**Le salaire de base** correspond au traitement brut de l'assuré, mais au maximum à 10 fois la rente maximale de l'AVS (pour 2019 : 10 x CHF 28'440.- = CHF 284'400.-). Les allocations et indemnités ainsi que les éléments de nature occasionnelle ne sont pas pris en considération.

**Le salaire assuré** correspond au salaire de base diminué de la déduction de coordination. La déduction de coordination est maintenue à CHF 25'320.- qui correspond aux 7/8 de la rente maximale de 2004, selon article 17, alinéa 1 du règlement de prévoyance.

La déduction de coordination pour le calcul de l'avoir vieillesse (compte témoin LPP) est de CHF 24'885.-.

**Adaptation des rentes**

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le Comité de la Caisse de pensions a décidé de ne pas indexer les rentes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément à l'article 36 alinéa 2 LPP.

## IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

## IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Adaptation à la norme comptable Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis et structurés conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC26.

## Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont fixés dans le règlement de placement du 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui a été adapté par le Comité le 27 novembre 2013 afin de répondre aux nouvelles exigences de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

## Principes d'évaluation des actifs

Type de placements	Principes d'évaluation
<i>Placements libellés en monnaies étrangères</i>	<i>Les placements libellés en monnaies étrangères sont évalués au cours devise de fin de période</i>
<i>Avoirs bancaires et créances</i>	<i>Evaluation à la valeur nominale</i>

Type de placements	Principes d'évaluation
<i>Obligations (y compris obligations convertibles et à option) et fonds de placement en obligations</i>	<i>Evaluation à la valeur boursière</i>
<i>Actions et fonds de placement en actions</i>	<i>Evaluation à la valeur boursière</i>
<i>Produits alternatifs</i>	<i>Evaluation à la valeur boursière</i>
<i>Immeubles</i>	<i>Evaluation selon la valeur de rendement</i>

Les passifs sont déterminés chaque année selon des principes d'évaluation reconnus et sur des bases techniques fixées par l'expert (méthode statique).

V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

Sinistres au cours de l'année 2019

Durant l'exercice 2019, la Caisse de pensions n'a enregistré aucun sinistre touchant les assurés actifs.

Nature de la couverture des risques, réassurance

**Réassurance de type Stop Loss**

La couverture des risques de décès et d'invalidité fait l'objet d'une réassurance partielle des risques collectifs de type Stop Loss auprès de la Zurich, contrat N° 58'251/000. Ce dernier a été conclu sur les bases techniques VZ 2015, 2.75 %.

*Échéance du contrat*  
31.12.2019

*Franchise à charge de la Caisse*  
4.593 % de la somme des salaires assurés, soit CHF 1'250'000.--.

*Maximum assuré individuellement*  
CHF 4'000'000 pour l'invalidité  
CHF 4'000'000 pour le décès

*Engagement maximum du réassureur*  
CHF 24'000'000.-

*Prime de réassurance*  
0.107 % de la somme des salaires assurés ; prime minimale CHF 29'000.-

Pour 2019, la prime totale s'est élevée à CHF 30'350.35 dont CHF 24'224.05 pour le risque et CHF 6'126.30 pour les frais (pour 2018, elle s'est élevée à CHF 29'120.40 auprès du même réassureur).

**Sinistre en attente**

Néant

## V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

### Provisions techniques de risques

Les données relatives aux provisions techniques sont basées sur le rapport de l'expert agréé du 31 mars 2020 intitulé « Comptes 2019 – Capitaux de prévoyance et provisions techniques ».

#### 1. Provision pour l'invalidité et le décès

Afin de couvrir les risques liés à la réassurance Stop Loss, une provision technique est constituée pour compléter le financement affecté à la couverture des prestations pour les cas de prévoyance invalidité et décès.

A la date d'évaluation, le principe de la permanence n'est pas applicable, en raison de la mise à jour du contrat de réassurance au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dès lors le niveau de la provision doit être ramené à sa valeur cible, laquelle est déterminée à partir de la nouvelle structure des risques.

#### *Alimentation de la provision*

La provision est alimentée du coût annuel attendu des risques invalidité et décès.

#### *Utilisation de la provision*

La provision est utilisée pour le financement des sinistres effectifs et pour la couverture de la prime d'assurance.

### *Evolution de la provision*

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1'700'000	1'878'000
Coût attendu des sinistres	460'350	492'120
Prime d'assurance risque	-30'350	-29'120
Coût des sinistres	0	-112'382
Ajustement	<u>-176'000</u>	<u>-528'618</u>
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>1'954'000</b>	<b>1'700'000</b>

#### 2. Provision de longévité

Cette provision est créée pour couvrir le risque actuariel lié à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente.

#### *Alimentation de la provision*

Le niveau de la provision est déterminé par l'expert agréé.

#### *Utilisation de la provision*

Cette provision est utilisée pour financer le coût lié au changement de la table de mortalité propre à la Caisse de pensions.

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

#### Evolution de la provision

##### Composante pour les bénéficiaires de rente

L'actuelle table de mortalité (VZ 2015) étant appliquée depuis deux années, la provision est fixée à 1 % (0.5 % en 2018) de la réserve mathématique.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Composante des bénéficiaires de rente		
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	271'000	0
Prélèvement / Attribution	<u>295'000</u>	<u>271'000</u>
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>566'000</b>	<b>271'000</b>

#### 3. Provision pour retraites anticipées

Cette provision, constituée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, permet de compenser les pertes techniques occasionnées par les départs à la retraite anticipée et maintenir ainsi à long terme les conditions arrêtées en 2005, à savoir les facteurs de réduction de 25, 20, 15, 10, 6, 4 et 2 % pour des départs à la retraite à respectivement 58, 59, 60, 61, 62, 63 et 64 ans.

#### Alimentation de la provision

Elle est alimentée par des versements annuels des employeurs, selon calcul de l'expert agréé.

#### Evolution de la provision

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	641'578	573'317
Cotisation des employeurs	452'799	437'9899
Coût des retraites anticipées	<u>-627'335</u>	<u>-369'728</u>
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>467'042</b>	<b>641'578</b>

#### 4. Provision pour changement des bases techniques

Cette provision est constituée pour couvrir le financement total ou partiel d'une augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques entraînée par l'abaissement du taux d'intérêt technique ou par le changement de bases techniques.

##### Composante pour les assurés actifs

Dans l'évaluation des années précédentes, une provision « Bases techniques – assurés actifs » était mentionnée ; son solde au 31 décembre 2018 est nul en raison du changement de primauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Au 31 décembre 2019, elle doit être reconstituée en tenant compte du nouveau plan de prévoyance. Elle a pour but de financer la « perte sur retraite » enregistrée par l'IP lorsqu'un assuré a atteint l'âge de la retraite et perçoit ses prestations sous forme de rente.

##### Composante pour les bénéficiaires de rente

La provision est constituée dès 2016 pour préfinancer le coût d'une baisse du taux technique à 1.75 % (au 31.12.2018, le taux technique visé était encore de 2 %), selon les mêmes principes que ceux appliqués par le passé, à savoir sur 5 ans. Au 31.12.2019, le niveau de la provision correspond au 4/5<sup>ème</sup> de la valeur cible.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Composante des assurés actifs		
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	0	9'269'000
Prélèvement / Attribution	<u>981'000</u>	<u>-9'269'000</u>
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>981'000</b>	<b>0</b>
Composante des bénéficiaires de rentes		
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	2'568'000	1'684'000
Prélèvement / Attribution	<u>2'297'000</u>	<u>884'000</u>
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>4'865'000</b>	<b>2'568'000</b>
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>5'846'000</b>	<b>2'568'000</b>

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

#### 5. Provision pour les cas de prévoyance en suspens

Afin de couvrir les prestations en suspens et latentes pour les cas d'invalidité et de décès non décomptés à la date de l'évaluation, une provision technique est constituée.

##### *Alimentation de la provision*

Cette provision est déterminée chaque année sur la base des cas en suspens connus à la date de l'évaluation. Après analyse des données des personnes connaissant une incapacité de travail de plus de trois mois, l'expert a estimé que la Caisse de pensions pourrait devoir servir des prestations d'invalidité à certaines d'entre elles et a recommandé de fixer la provision ci-dessous :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	800'000	889'000
Prélèvement / Attribution	<u>-54'000</u>	<u>- 89'000</u>
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>746'000</b>	<b>800'000</b>

#### 6. Provision pour les crédits d'intérêts

La Caisse de pensions gère un capital complémentaire individuel auquel est crédité un intérêt fixé par le Comité. Ce dernier a décidé d'ouvrir l'année 2019 en fixant à 1.00% le taux d'intérêt crédit au capital de prévoyance.

Le but de cette provision est de couvrir le préfinancement des crédits d'intérêts garantis par la Caisse de pensions sur les engagements directs envers les assurés. Elle est déterminée par l'expert sur la base du taux d'intérêt décidé par le Comité pour l'année qui suit la date d'évaluation. Le niveau maximal de cette provision correspond à trois fois le taux d'intérêt technique.

##### *Alimentation de la provision*

L'expert a recommandé de dissoudre intégralement la provision au 31 décembre 2019 pour financer l'intérêt effectivement crédité en 2019 ; par la suite, la provision doit être reconstituée, puisque le Comité a décidé d'ouvrir l'année 2020 en fixant à 1 % le taux d'intérêt crédité (niveau de la prévision : 1 % du capital de prévoyance au sens du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit la prestation de sortie au 31 décembre 2019 augmentée de la mesure d'accompagnement appliquée avec le changement de plan).

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	16'000	15'000
Prélèvement / Attribution	<u>856'000</u>	<u>1'000</u>
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>872'000</b>	<b>16'000</b>

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

#### 7. Provision pour le financement d'évènements exceptionnels

Suite à la décision du Comité de changer de plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (cf. chapitre X), la provision doit être constituée.

En effet, dans le cadre de ce changement, le Comité a décidé d'appliquer une mesure d'accompagnement ayant pour but le financement de la baisse de la rente de retraite projetée consécutive au passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Une partie de ce coût est prise en charge par les employeurs (CHF 4.8 mios), le solde par la Caisse de pensions.

#### *Alimentation de la provision*

L'expert recommande de constituer une provision de CHF 6'209'512.-- qui correspond au coût final de la mesure évaluée au 31 décembre 2019. En conséquence, le niveau de la provision doit être adapté comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	600'000	0
Prélèvement / Attribution	<u>809'512</u>	<u>600'000</u>
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>1'409'512</b>	<b>600'000</b>

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

Développement du capital de couverture  
pour les assurés actifs en primauté de prestations

Capital de couverture pour les assurés actifs en primauté de prestations	2019	2018
Solde au 1er janvier	78'337'348.00	65'575'390.85
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	10'14'470.00	12'76'1957.15
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>79'351'818.00</b>	<b>78'337'348.00</b>

Développement du capital complémentaire

Capital complémentaire	2019	2018
Capital de prévoyance accumulé au 01.01	1'598'627.65	1'514'077.70
Attributions	288'936.40	354'835.60
Apports de libre-passage	272'841.40	338'799.45
Intérêts	16'095.00	16'036.15
Prélèvements	-273'521.10	-270'285.65
Prestations de sortie	-161'695.50	-243'243.85
Versements anticipés		
- pour l'encouragement à la propriété	-105'786.00	-907.50
- par suite de divorce	-6'039.60	-26'134.30
<b>Capital de prévoyance accumulé au 31.12</b>	<b>1'614'042.95</b>	<b>1'598'627.65</b>
Intérêt crédité	1.00%	1.00%

Récapitulation du capital de couverture des assurés actifs

Capital de prévoyance des assurés actifs	2019	2018
Capital de couverture en primauté des prestations	79'351'818.00	78'337'348.00
Capital complémentaire	1'614'042.95	1'598'627.65
<b>Total</b>	<b>80'965'860.95</b>	<b>79'935'975.65</b>

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les comptes témoins LPP totalisent CHF 33'967'803.55 (CHF 33'160'985.10 au 31.12.2018). La rémunération des comptes témoins LPP a été de 1.00 % en 2019.

Développement du capital de prévoyance pour les rentiers

	2019	2018
Capital de couverture au 1 <sup>er</sup> janvier	54'229'650.00	53'185'960.00
Attribution	7'651'801.20	5'260'098.35
Prélèvement	-4'550'457.60	-4'187'304.20
Ajustement des réserves mathématiques	-745'382.60	-29'104.15
<b>Capital de couverture au 31 décembre</b>	<b>56'585'611.00</b>	<b>54'229'650.00</b>

Résultats de la dernière expertise actuarielle

Le rapport d'expertise, portant sur l'exercice 2018, a été établi le 24 juin 2019 et fait ressortir une diminution du degré de couverture de référence OPP2, comme le reflète le tableau suivant :

Date	Niveau d'équilibre		Degré de couverture OPP2
	à court terme	à long terme	
31.12.2005	111 %	83 %	100 %
31.12.2006	112 %	84 %	100 %
31.12.2007	110 %	80 %	99 %
31.12.2008	88 %	63 %	81 %
31.12.2009	96 %	70 %	89 %
31.12.2010	98 %	72 %	91 %
31.12.2011	96 %	71 %	90 %
31.12.2012	99 %	76 %	85 %
31.12.2013	92 %	73 %	88 %
31.12.2014	99 %	76 %	92 %
31.12.2015	101 %	74 %	91 %
31.12.2016	103 %	72 %	89 %
31.12.2017	104 %	81 %	93 %
31.12.2018	94 %	76 %	89 %

L'expert conclut son évaluation comme suit :

*«Pour mémoire, notre expertise au 31 décembre 2017 se concluait sur la recommandation d'adapter le plan de prévoyance pour en assurer la viabilité.»*

*Nous constatons que le Comité a agi dans ce sens puisqu'il a pris récemment différentes décisions, dont la principale s'avère être l'adoption d'un nouveau plan de prévoyance applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, marquant un changement de primauté (de prestations à cotisations). Il en résulte une modification matérielle des structures de l'institution ; certains des nouveaux éléments d'ores et déjà connus, dont le changement de plan de prévoyance, ont été pris en compte dans la présente évaluation.»*

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

#### Bases techniques et autres hypothèses sur le plan actuariel

Les bases actuarielles utilisées par la Caisse de pensions sont les suivantes :

Table de mortalité : VZ 2015  
Taux d'intérêt technique : 2.75 %

#### Modification des bases et hypothèses techniques

Néant

#### Réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Non existante

#### Système de financement

La Caisse de pensions a adopté le système de la capitalisation partielle. Par courrier du 3 mars 2015, l'Autorité de surveillance a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse selon ce système.

La Caisse de pensions est au bénéfice de la garantie de l'Etat (selon décret du Conseil général de la Ville de Bulle du 27.05.2013).

Le degré de couverture initial (établi au 01.01.2012) est égal à 82.3 %, alors que celui propre aux assurés actifs est égal à 67.8 %. Ainsi, l'exigence relative au degré de couverture minimal (80 %) est respectée dès l'entrée en vigueur de l'article 72a LPP.

#### Degrés de couverture

	31.12.2019	31.12.2018
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>		
Total des actifs	<b>140'931'347.31</b>	<b>129'393'793.00</b>
Capitaux étrangers	-955'537.27	-3'632'497.00
	<b>139'975'810.04</b>	<b>125'761'295.78</b>
Capital de prévoyance actuariel nécessaire	<b>149'412'026.95</b>	<b>140'762'203.95</b>
<b>Degré de couverture</b> (fortune disponible par rapports au capital nécessaire) selon art. 44 OPP 2	<b>93.68 %</b>	<b>89.34 %</b>
Degré de couverture propre aux assurés actifs	89.11 %	81.90 %

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Les directives établies concernant la gestion et l'évaluation des placements ont pour but de permettre au Comité d'assumer pleinement ses tâches et ses responsabilités.

La Caisse de pensions gère sa fortune de manière à garantir la sécurité, un rendement suffisant des placements, une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture du besoin prévisible des liquidités. Il convient de tenir compte de la capacité de la Caisse de pensions à prendre des risques, déterminée selon des règles reconnues.

Le Règlement de placements définit les principes, les objectifs et les directives sur lesquels repose la gestion de la fortune de la Caisse et délimite les tâches, les compétences et la responsabilité des personnes et organes concernés.

• Mandats

○ **Banque Cantonale de Fribourg et UBS SA** (soumises à la FINMA)

Mandat dit "balancé", à savoir que le mandataire peut investir les actifs sous gestion dans toutes les classes d'actifs, à l'exception des immeubles et des fonds immobiliers, en respectant les limites de placement de l'OPP2 et du règlement de placement.

○ **Banque Cantonale Vaudoise** (soumise à la FINMA)

Mandat de gestion de placements dans des sociétés immobilières, de fonds de placement immobiliers cotés en bourse suisse.

○ **Gruyère Immo SA**

Mandat de gérance des douze immeubles, propriété de la Caisse, tant des points de vue administratif que technique.

• Dépositaire

○ Les titres sont déposés auprès du Crédit Suisse (soumis à la FINMA), qui a un mandat de Global Custody.

• Déclarations de loyauté

Afin de répondre aux exigences des articles 48f à 48l OPP2, les sociétés qui gèrent et administrent la fortune de la Caisse signent la déclaration de loyauté.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

- Principes de constitution

Le volume nécessaire de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) est calculé selon la méthode économique-financière dite « Value-at-Risk », c'est-à-dire à partir des caractéristiques de rendement et de risque des catégories des placements définies pour la stratégie. Cette réserve doit garantir avec une sécurité suffisante une rémunération minimale des capitaux de prévoyance. Le volume visé de la réserve est exprimé en pourcent du capital de prévoyance.

Au 31 décembre 2019, en considérant un horizon temps d'une année, un degré de confiance de 99.00 % et un taux global à 17.7 %, la réserve théorique se situe à CHF 26'446'000.--.

Par courrier du 31 décembre 2013, l'Autorité de surveillance a validé la décision du comité de ne pas constituer de réserve de fluctuation tant que le degré de couverture ne dépassera pas la limite de 100 % (article 72b, alinéa 3 LPP).

**Rapport sur le placement de la fortune durant l'année 2019**

La Caisse de pensions a réalisé en 2019 une performance brute globale positive de 11.03 %, respectivement de 10.74 % nette (- 1.52 % en 2018). Le benchmark établi par le Credit suisse a été de 11.71 %, en 2019. Il était de - 1.65 % en 2018.

Les marchés financiers ont dégagé des performances moyennes de 14.82 %. Les mandats dits « balancés », ont dégagé 15.02 % et 14.96 %, alors que le mandat passif 15.86 %. L'immobilier indirect a donné un rendement de 17.88 % et les placements alternatifs 5.62 %.

Les placements immobiliers directs ont quant à eux dégagé une performance de 3.80 %, ceci malgré des rénovations s'élevant à CHF 110'008.-- (voir page 29).

Le résultat cumulé des marchés financiers et des immeubles représente un gain net total de CHF 12'613'846.46, en regard à une perte de CHF 1'898'251.36 l'année précédente.

**Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).**

En 2019, nous n'avons pas de titres pour lesquels nous devons exercer notre droit de vote, conformément aux dispositions prévues à l'avenant no 1 au règlement de placement.

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Allocation des actifs	au 31.12.2019			au 31.12.2018			Limites réglementaires dès 2018			Limites selon OPP 2			
	en CHF	IP en %		en CHF	IP en %		Limites par types de placement			Limites par débiteur art. 54, 54a, 54b, et 54c	Limites par catégorie art.55	Placement auprès de l'employeur art. 57	
		Min.	Objectif		Max.								
Cash et équivalents en CHF	2'131'580	15%	15%	5'343'296	4.2%	4.2%	0.0%	0.0%	10.0%	10.0% par objet			
Cash et équivalents devises	17'965	0.0%		24'610	0.0%								
Obligations suisses	1'551'345	1%		1'949'075	15%								
Fonds de placement obligations suisses	5'764'749	4.1%	25.3%	6'338'598	4.9%	23.9%	15.0%	23.0%	42.0%				
Obligations étrangères CHF	2'130'337	15%		408'000	0.3%								
Fonds de placement obligat. étrangères CHF	26'240'419	18.6%		22'105'941	17.2%								
Obligations étrangères devises	0	0.0%	4.3%	0	0.0%	5.3%	0.0%	4.0%	8.0%				
Fonds de placement oblig. étrang. devises	6'119'030	4.3%		6'906'432	5.3%								
Hypothèques / LDG	0	0.0%	0.0%	0	0.0%	0.0%							50.0%
Biens immobiliers suisses	43'344'000	30.8%	30.8%	43'297'165	33.5%	33.5%	20.0%	33.0%	40.0%				5.0% par objet
Biens immobiliers à l'étranger	0	0.0%		0	0.0%								
Fonds de placements immobiliers	4'893'918	3.5%	3.5%	3'285'785	2.5%	2.5%	0.0%	5.0%	10.0%		30% de la valeur vénale		
Avances sur biens immobiliers	0	0.0%	0.0%	0	0.0%	0.0%							
Actions suisses	0	0.0%	12.6%	0	0.0%	10.8%	7.0%	10.0%	15.0%	5.0% par participation	50.0%		
Fonds de placements actions suisses	17'796'670	12.6%		14'020'567	10.8%								
Actions étrangères	742'376	0.6%	20.9%	633'703	0.5%	18.5%	10.0%	17.0%	25.0%				
Fonds de placements actions étrangères	28'648'852	20.3%		23'342'569	18.0%								
Matières premières, (Fonds de) Hedge Funds et autres placements alternatifs	1'550'106	1%	1%	1'738'052	1.3%	1.3%	0.0%	8.0%	15.0%		15.0%		
Placements auprès de l'employeur	0	0.0%	0.0%	0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	2.0%			5.0%	
Biens immobiliers utilisés à plus de 50% de la valeur par l'employeur pour ses affaires	0	0.0%	0.0%	0	0.0%	0.0%						5.0%	
<b>Total de l'actif</b>	<b>140'931'347</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>129'393'793</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>							

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

	Valeur réelle au 31.12.2019	Rendement	Intérêts passifs	Bénéfices	Pertes	Frais	Total	Valeur réelle au 31.12.2018	Rendement	Intérêts passifs	Bénéfices	Pertes	Frais	Total
Avoirs en banques	1'063'420	492	-8'359	5'221	-10'465		-13'111	4'666'082	5'301	-11'277	73'701	-2'439		65'285
Comptes courants divers	158'890		-18				-18	167'800		-23				-23
Impôt à récupérer	523'228						0	408'607						0
Compte de régularisation actifs	43'759						0	46'055						0
<b>Marché monétaire</b>	<b>360'238</b>	<b>756</b>		<b>5'118</b>	<b>-5'972</b>		<b>-98</b>	<b>79'360</b>	<b>176</b>		<b>20'439</b>	<b>-12'013</b>		<b>8'601</b>
<i>Fonds placements marché monét.</i>	360'238	756		5'118	-5'972			79'360	176		20'439	-12'013		
<b>Obligations suisses</b>	<b>7'316'094</b>	<b>85'527</b>		<b>162'474</b>	<b>-37'994</b>		<b>210'007</b>	<b>8'287'673</b>	<b>144'695</b>		<b>23'103</b>	<b>-316'172</b>		<b>-148'374</b>
<i>Obligations suisses</i>	1'551'345	26'778		83'505	-5'830			1'949'075	44'733		12'900	-128'675		
<i>Fonds placements obligations CHF</i>	5'764'749	58'749		78'969	-32'164			6'338'598	99'962		10'203	-187'497		
<b>Obligations étrangères en CHF</b>	<b>28'370'756</b>	<b>333'388</b>		<b>858'350</b>	<b>-4'227</b>		<b>1'187'511</b>	<b>22'513'941</b>	<b>111'561</b>		<b>15'851</b>	<b>-544'190</b>		<b>-416'778</b>
<i>Obligations étrangères en CHF</i>	2'130'337	13'615		24'300	-896			408'000	13'719			-16'910		
<i>Fonds placements oblig. étr. CHF</i>	26'240'419	319'773		834'050	-3'331			22'105'941	97'842		15'851	-527'280		
<b>Obligations étrangères devises</b>	<b>6'119'029</b>	<b>24'223</b>		<b>840'857</b>	<b>-130'107</b>		<b>734'973</b>	<b>6'906'433</b>	<b>33'045</b>		<b>22'909</b>	<b>-101'873</b>		<b>-45'919</b>
<i>Obligations étrangères devises</i>														
<i>Fonds placements oblig. étr. devis.</i>	6'119'029	24'223		840'857	-130'107			6'906'433	33'045		22'909	-101'873		
<b>Actions suisses</b>	<b>17'796'670</b>	<b>249'544</b>		<b>4'088'804</b>	<b>0</b>		<b>4'338'348</b>	<b>14'020'568</b>	<b>188'628</b>		<b>8'117</b>	<b>-1'322'537</b>		<b>-1'125'792</b>
<i>Actions suisses</i>														
<i>Fonds placements actions CHF</i>	17'796'670	249'544		4'088'804	0			14'020'568	188'628		8'117	-1'322'537		
<b>Actions étrangères</b>	<b>29'391'228</b>	<b>354'830</b>		<b>5'385'860</b>	<b>-290'256</b>		<b>5'450'434</b>	<b>23'976'272</b>	<b>187'709</b>		<b>459'669</b>	<b>-3'800'412</b>		<b>-3'153'034</b>
<i>Actions étrangères</i>	742'376	2'818		135'876	-27'203			633'703	2'406		20'854	-110'715		
<i>Fonds placements actions étrang.</i>	28'648'852	352'012		5'249'984	-263'053			23'342'569	185'303		438'815	-3'689'697		
Placements alternatifs	1'550'107	52'033		89'899	-9'611		132'321	1'738'052	63'780		27'411	-79'283		11'908
Immeubles	43'344'000	1'290'626					1'290'626	43'297'165	1'669'857					1'669'857
Fonds placements immobiliers	4'893'918	114'116		559'620			673'736	3'285'785	76'341		36'501	-162'464		-49'622
Variation valeur immeubles				202'000	-962'868		-760'868				1'965'000	-98'000		1'867'000
Frais gestion fortune						-623'385	-623'385						-575'440	-575'440
Intérêts s/prestation sortie			-6'630				-6'630			-5'922				-5'922
<b>TOTAUX</b>	<b>140'931'337</b>	<b>2'505'535</b>	<b>-15'007</b>	<b>12'198'203</b>	<b>-1'451'500</b>	<b>-623'385</b>	<b>12'613'846</b>	<b>129'393'793</b>	<b>2'481'093</b>	<b>-17'222</b>	<b>2'652'701</b>	<b>-6'439'383</b>	<b>-575'440</b>	<b>-1'898'251</b>

ANNEXE AUX COMPTES 2019

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

• Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune	CHF	% sur fortune
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	433'394	0.31 %
Frais TER induits par les placements collectifs transparents	<u>189'991</u>	<u>0.13 %</u>
<b>Total</b>	<b><u>623'385</u></b>	<b><u>0.44 %</u></b>

Détail des frais TER (Total Expense Ratio) ci-dessus

Fonds de placements auprès de la BCF	140'397
Fonds de placements auprès de l'UBS	15'416
Fonds de placements auprès de la BCV	<u>34'178</u>
	<u>189'991</u>

Placements collectifs opaques – positions au 31.12.2019

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Volume <i>Parts</i>	Valeur de marché <i>en CHF</i>
------	-------------	----------------	------------------------	-----------------------------------

NEANT

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

- Immeubles**

Le parc immobilier est constitué des douze immeubles désignés ci-après, dont six sont situés à Bulle, un à Villeneuve, un à Vuadens et un à Siviriez, un au Crêt, un à Châtillon et un à Arconciel :

	Vudalla 14-16	Vudalla 18-20	Vudalla 22-24	Pierre-Alex 21	P.-Enhaut 15	P.-Enhaut 18	Carroz- Devant 12 Villeneuve	Condémine 39 Vuadens	Clos- Perroud 28 Siviriez
Evaluation au 31.12.2018	3'546'000.00	3'734'000.00	3'823'000.00	2'792'000.00	3'557'000.00	4'186'000.00	7'807'000.00	3'793'000.00	3'209'000.00
Ajustement au 31.12.2019	27'000.00	94'000.00	-48'000.00	-18'000.00	81'000.00	-168'000.00	-53'000.00	-11'000.00	-318'000.00
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>3'573'000.00</b>	<b>3'828'000.00</b>	<b>3'775'000.00</b>	<b>2'774'000.00</b>	<b>3'638'000.00</b>	<b>4'018'000.00</b>	<b>7'754'000.00</b>	<b>3'782'000.00</b>	<b>2'891'000.00</b>

	Riez 3 Le Crêt	Châtillon 95 Châtillon	Pra du Not 8 Arconciel	Total
Coût final construction	2'547'188.55	2'113'409.90	2'997'269.55	44'104'868.00
Ajustement au 31.12.2019	-147'188.55	-130'409.90	-69'269.55	-760'868.00
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2'400'000.00</b>	<b>1'983'000.00</b>	<b>2'928'000.00</b>	<b>43'344'000.00</b>

L'ensemble du parc immobilier représente CHF 43'344'000.--, soit le 30.8 % des actifs. Les directives OPP2 prescrivent que cette classe d'actifs ne devrait pas dépasser le 30 % de la fortune et par ailleurs qu'un objet immobilier ne devrait pas représenter plus de 5 % de la fortune globale. En l'occurrence, seul l'immeuble de Villeneuve dépasse cette recommandation ; il représente 5.5 % de la fortune. Par contre, ladite ordonnance autorise les Caisses à dépasser ces limites pour autant que les objets immobiliers représentent peu de risques et permettent de dégager de bons rendements. Ce qui est en l'occurrence le cas (voir page 30). Le règlement de placement prévoit l'étendue des limites de placement immobilier selon l'OPP2.

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Le compte d'exploitation des immeubles fait ressortir un résultat de CHF 1'290'626.10 en 2019. Le rendement viré au compte d'exploitation se monte à CHF 1'688'777.30 (CHF 1'669'856.70 en 2018). De ce montant sont déduits des charges de CHF 398'151.20. Elles correspondent à des charges restantes concernant l'immeuble Remparts 14, immeuble vendu début janvier 2019.

Les principaux postes relatifs aux immeubles sont reproduits ci-après.

	Vudalla 14-16	Vudalla 18-20	Vudalla 22-24	P.-Alex 21	P.-Enhaut 15	P.-Enhaut 18	C.-Devant 12	Condé- mine 39	Clos- Perroud 28
Loyers encaissés	214'379	229'692	226'484	180'305	218'264	221'000	426'494	198'573	144'540
Autres recettes	480	999	2'018	1'145	2'439	2'213	3'121	1'691	0
<i>Total produits</i>	214'859	230'691	228'502	181'450	220'703	223'213	429'614	200'264	144'540
Charges courantes	-24'864	-24'441	-24'127	-23'548	-25'064	-29'621	-43'879	-21'799	-21'782
Charges d'entretien	-37'705	-16'318	-46'100	-18'507	-14'989	-17'677	-22'527	-14'302	-6'408
Rénovation	-24'792	0	0	-15'547	-62'507	0	0	-7'162	0
Impôts	-5'339	-5'572	-5'591	-5'750	-5'689	-5'554	-15'840	-707	-1'592
<i>Total des charges</i>	-92'701	-46'331	-75'818	-63'351	-108'249	-52'852	-82'245	-43'970	-29'781
<b><i>Rendement viré au compte d'exploitation (sans plus-values)</i></b>	<b>122'158</b>	<b>184'360</b>	<b>152'684</b>	<b>118'099</b>	<b>112'454</b>	<b>170'361</b>	<b>347'369</b>	<b>156'294</b>	<b>114'759</b>
<b><i>Rendement en %</i></b>	<b>3.4 %</b>	<b>4.9 %</b>	<b>4.0 %</b>	<b>4.2 %</b>	<b>3.2 %</b>	<b>4.1 %</b>	<b>4.4 %</b>	<b>4.1 %</b>	<b>3.6 %</b>

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

### VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

	Riez 3	Châtillon 95	Pra du Not 8	2019	2018
Loyers encaissés	71'999	89'220	107'850	2'328'798	2'317'543
Autres recettes	0	675	0	14'782	18'872
<b>Total produits</b>	<b>71'999</b>	<b>89'894</b>	<b>107'850</b>	<b>2'343'580</b>	<b>2'336'415</b>
Charges courantes	-15'286	-9'736	-26'796	-290'943	-262'305
Charges d'entretien	-1'679	-1'278	-1'737	-199'227	-151'747
Rénovation	0	0	0	-110'008	-195'687
Impôts	-296	-2'695	0	-54'625	-56'820
<b>Total des charges</b>	<b>-17'261</b>	<b>-13'710</b>	<b>-28'534</b>	<b>-654'803</b>	<b>-666'559</b>
<b>Rendement viré au compte d'exploitation (sans plus-values)</b>	<b>54'738</b>	<b>76'184</b>	<b>79'316</b>	<b>1'688'777</b>	<b>1'669'856</b>
<b>Rendement en %</b>	<b>2.1 %</b>	<b>3.6 %</b>	<b>2.6 %</b>	<b>3.8 %</b>	<b>4.30 %</b>

#### Commentaires :

A part les charges courantes d'entretien, il y a lieu de relever que certains entretiens plus lourds sont régulièrement entrepris pour maintenir la qualité et l'attractivité de nos immeubles. Nous relevons que l'immeuble Vudalla 14-16 a été raccordé au chauffage à distance. Des travaux concernant les ascenseurs ont été réalisés dans les immeubles Pierre-Alex 21 et Pays-d'Enhaut 15. Dans ce dernier, un appartement a été entièrement restauré.

**VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**

Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contribution de l'employeur

**Placements chez l'employeur**

Au 31 décembre 2019, la Caisse de pensions n'a pas de créance envers l'employeur.

**Réserve de contribution de l'employeur**

L'employeur a la possibilité de constituer des réserves ordinaires de cotisations afin de financer ses futurs engagements de prévoyance.

Au 31 décembre 2019, aucune réserve de contribution n'avait été constituée.

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

- Autres actifs et compte de régularisation actifs

	2019	2018
<u>Comptes courants divers</u>		
c/c Gruyère Immo	158'899.75	167'800.45
<b>Autres actifs</b>	<b>158'899.75</b>	<b>167'800.45</b>
Gruyère Immo, loyers et places de parc impayés	17'085.00	22'979.00
Ville de Bulle, cotisations 2019	3'719.05	1'143.70
Ville de Bulle (Les Foyers), cotisations 2019	4'606.10	0.00
Intérêts courus sur obligations	18'349.00	21'932.00
<b>Compte de régularisation actifs</b>	<b>43'759.15</b>	<b>46'054.70</b>

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

## Compte de régularisation passifs

	2019	2018
Honoraires actuaire et fiduciaire	13'987.55	11'200.00
Autorité de surveillance, émoluments	5'800.00	5'336.00
Credit Suisse, Global Custody	29'789.82	30'134.46
Gruyère Immo, loyers et pl. de parcs reçus d'avance	4'995.00	4'752.00
Ville de Bulle, jetons présence et prest. administratives	106'149.90	105'749.10
Zurich Assurances c/c	18.15	0.60
Ville de Bulle, frais divers	388.00	0.00
UBS frais gestion 4 <sup>e</sup> trim. 2019	2'509.55	0.00
Immeuble Arconciel, droits mutation	90'150.00	0.00
Solde vente Remparts 14 moins achat Châtillon	0.00	2'860'000.00
Prestation de libre passage reçue d'avance	0.00	161'077.45
Ville de Bulle, cotisations et rentes 2018	0.00	127.10
BCV frais de gestion 4 <sup>e</sup> trim. 2018	0.00	2'616.25
<b>Compte de régularisation passifs</b>	<b>253'787.97</b>	<b>3'180'992.96</b>

**VIII Demandes de l'Autorité de surveillance**  
**IX Autres informations relatives à la situation financière**

**VIII Demandes de l'Autorité de surveillance**

Le 28 juin 2019, nous avons remis les comptes, annexe et rapport de gestion de l'exercice 2018 à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF). Par courrier du 28 août 2019, ladite autorité a émis les remarques suivantes :

- Les charges d'assurance doivent être ventilées à l'avenir entre les primes de risques et les frais.
- Le taux d'intérêt technique au 31 décembre 2018 est supérieur de 0.75 % au taux de référence conformément à la DTA 4 et d'autre part à ses recommandations.
- Le système de capitalisation partielle ainsi que le plan de financement ont été approuvés par décision du 3 mars 2015 par l'autorité. Elle attend pour le 30 juin 2020 un nouveau plan de financement en relation aux modifications intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions de l'employeur

Non existante

Liquidations partielles

Non existantes

**IX Autres informations relatives à la situation financière**

Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2019, le degré de couverture OPP2 et celui envers les assurés actifs (93.68% et 89.11%) sont supérieurs à leurs valeurs initiales (82.3% et 67.8%) ; en conséquence, il n'existe pas de découvert au sens des dispositions légales spécifiques aux IPDP en capitalisation partielle.

IX Autres informations relatives à la situation financière  
X Evénements postérieurs à la date du bilan

Prêts sur polices

Non existants

Separate Accounts

Non existants

Mise en gage d'actifs

Non existante

Responsabilité solidaires et cautionnements

Non existants

Procédures juridiques en cours

Non existantes

Opérations particulières et transactions sur la fortune

Non existantes

**X Evénements postérieurs à la date du bilan**

Dans le cadre de l'analyse de l'impact d'un changement de bases techniques, l'expert est arrivé à la conclusion que le plan de prévoyance actuel n'était pas viable, raison pour laquelle le Comité a décidé de procéder à une analyse des adaptations à apporter au plan de prévoyance.

Cette analyse a été réalisée en 2018. En février 2019, le Comité a décidé de modifier le plan de prévoyance avec le passage, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de la primauté des prestations à la primauté des cotisations et d'adopter une mesure d'accompagnement visant au maintien, sous certaines conditions, de la rente de retraite assurée.

Cette décision a un impact matériel sur la couverture de prévoyance offerte par la Caisse de pensions, également sur sa situation financière ; il a été en partie répercuté sur les comptes de l'année 2018 ainsi que 2019, au niveau de la constitution des provisions techniques.

## **Rapport de gestion pour l'année 2019**

Activité du comité	page	37
Informations générales	page	38
Renseignements sur le bilan	pages	39 - 40
Renseignements sur les comptes d'exploitation	pages	41 - 43
Titres au 31 décembre 2019	pages	44 - 48

## Activité du Comité

Le Comité a tenu quatre séances au cours de l'année 2019.

### Le 8 février 2019– objets principaux :

- démission de Monsieur Matthieu Castella représentant du personnel de Gruyère Energie SA ;
- élection d'un nouveau représentant du personnel de Gruyère Energie SA au sein du Comité ;
- élection d'un nouveau membre représentant des assurés à la Commission de placement ;
- plan de prévoyance – adaptation : recommandations du groupe de travail ;
- approbation de l'avenant n°3 au règlement de prévoyance en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 concernant la suppression de l'alinéa 3 de l'article 26 et la mise à jour des paramètres techniques figurant dans les annexes 1 à 6.

### Le 27 mars 2019 - objets principaux :

- consignation de la décision du 19 février 2019 par voie de circulation de compensation intégrale des pertes de rente pour CHF 6.5 millions et entrée en vigueur du nouveau plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- examen et approbation des nouveaux statuts et du nouveau décret soumis au Conseil général le 27 mai 2019 ;
- comparaison plan actuel et nouveau plan de prévoyance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- association régionale pour la gestion des EMS de la Gruyère : impact sur la Caisse de pensions de la Ville de Bulle.

### Le 27 juin 2019 – objets principaux :

- présentation et approbation des comptes, annexe et rapport de gestion 2018 ;
- examen de la situation du système de contrôle interne (SCI) pour 2018 ;
- présentation et approbation de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2018 par M. Georges Dorsaz ;
- présentation et approbation du règlement de prévoyance en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par M. Georges Dorsaz ;
- présentation et approbation du règlement d'organisation en vigueur dès le 27 juin 2019 par M. Georges Dorsaz ;

- démission au 30 juin 2019 de Monsieur Raoul Girard représentant de l'employeur au sein du Comité ;
- élection au 1<sup>er</sup> juillet 2019 d'un nouveau membre représentant de l'employeur au sein du Comité ;
- nomination d'un nouvel administrateur de la Caisse de pensions au 1<sup>er</sup> août 2019 en remplacement de M. Jean-Marc Morand suite à son départ à la retraite anticipée au 31 juillet 2019 ;
- élection d'un nouveau membre représentant des employeurs à la Commission de placement ;
- élection d'un nouveau Président à la Commission de placement ;
- renouvellement du mandat de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

### Le 6 décembre 2019 – objets principaux :

- approbation finale du règlement de prévoyance en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- paramétrisation du nouveau plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : points divers ;
- intérêt crédité au capital complémentaire : taux de clôture pour 2019 ;
- intérêt crédité au capital de prévoyance : taux d'ouverture pour 2020 ;
- indexation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- contrat de réassurance : adaptation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- publications des règlements et des comptes annuels de la Caisse de pensions sur le site internet de la Ville de Bulle ;
- démission de M. Serge Chatton, Vice-Président représentant du personnel des Foyers de la Ville de Bulle ;
- versement des prestations de retraite en capital ;
- envoi des attestations comparatives et modification du règlement en octobre 2019 ;
- formation d'une demi-journée organisée par la BCV au Château de Montagny.

En plus de l'examen mensuel des performances de nos gestionnaires, **la Commission de placement** a siégé à une reprise.

## Informations générales

En introduction, nous rappelons que par décision du 29 janvier 2014, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) a officiellement approuvé la modification de l'acte de fondation de la Caisse de pensions, conformément aux décisions prises par le Conseil général le 27 mai 2013.

Quant au financement, sur base de la garantie offerte par le Conseil général le 27 mai 2013 et du plan de financement établi par l'expert agréé, l'Autorité de surveillance a officiellement approuvé le 3 mars 2015 le système de la capitalisation partielle.

Le degré de couverture de référence de la Caisse est celui arrêté au 31 décembre 2011. Il était de 82.3 % et satisfaisait déjà à l'exigence du 80 % que les Caisses devront atteindre d'ici 2052 au plus tard. Un deuxième degré de couverture doit également être calculé, c'est celui propre aux assurés actifs. Il se situait initialement à 67.8 %.

Grâce aux bons rendements dégagés au cours de l'année 2019, les degrés de couvertures au 31.12.2019 sont de :

- article 44 OPP2 : 93.68 % (31.12.2018 : 89.34 %)
- propre aux assurés actifs : 89.11 % (31.12.2018 : 81.90 %)

Au 31 décembre 2019, la Caisse compte 573 assurés actifs, soit 14 de plus qu'à la fin de la période précédente. Quant aux bénéficiaires de rentes, ils ont augmenté de 3 unités, pour se situer à 222. Le ratio actifs/rentiers est stable et s'établit à 2.58.

A fin 2018, le Comité a décidé d'appliquer les nouvelles bases techniques, à savoir un taux technique de 2,75 % et la table de mortalité VZ 2015. Les provisions constituées à cet effet ont été dissoutes, à hauteur de CHF 9'769'000.--.

L'objectif final est de viser le taux technique de 1.75 % à fin 2020. Cet objectif était encore de 2% il y a une année. Aussi, les provisions nécessaires au prochain changement de bases techniques (taux technique et table de mortalité) continuent d'être alimentées, selon les mêmes principes que ceux appliqués depuis 2013, à savoir une constitution progressive sur 5 ans. Elles s'élèvent désormais à CHF 5'846'000.-- au 31 décembre 2019.

Le 27 mai 2019, le Conseil général de la Ville de Bulle a accepté à l'unanimité la modification du plan de prévoyance de notre Caisse de pensions. Il a accepté l'adaptation des statuts ainsi que le nouveau décret. Cette décision majeure concernant notre caisse fait suite à la décision du comité du 8 février 2019 de procéder au passage d'un plan en primauté de prestations à un plan en primauté de cotisations. La Caisse de pensions ainsi que les employeurs ont décidé de compenser intégralement les éventuelles diminutions des rentes projetées à l'âge de la retraite. A cet effet des mesures d'accompagnement ont été nécessaires pour un montant total de CHF 6'209'512.--. Les employeurs ont pris à leur charge CHF 4.8 mios. La Caisse de pensions, qui avait provisionné un montant de CHF 600'000.-- sur les comptes 2018, a donc porté aux comptes 2019 le solde de CHF 809'512.--.

## Renseignements sur le bilan

### ACTIFS

#### Avoirs en banques

Le solde des liquidités au 31 décembre 2019 est dû aux difficultés d'opérer de bons placements au moment du boucllement.

#### Obligations – actions

A la clôture de l'exercice, nous avons enregistré les évolutions suivantes : moins-values sur fonds de placements marché monétaire CHF 853.95, plus-values sur obligations suisses CHF 124'480.67, plus-values sur obligations étrangères en francs suisses CHF 854'122.53, plus-values sur obligations étrangères en devises CHF 710'749.39, plus-values sur actions suisses CHF 4'088'804.61, plus-values sur actions étrangères CHF 5'095'603.50, plus-values sur fonds de placements immobiliers CHF 559'620.03 et plus-values sur autres placements (fonds alternatifs) CHF 80'287.50.

Quant au tableau figurant à la page 26, il fournit des explications sur le résultat net des placements.

Le détail des placements en titres de la caisse se trouve aux pages 44 à 48 du présent rapport.

#### Immeubles

Nous rappelons que les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Cette méthode a engendré une moins-value globale de CHF 760'868.00 en 2019. L'ensemble du parc immobilier représente CHF 43'344'000.00 soit le 30.8 % de nos actifs, en regard des 33.5 % à fin 2018. Les directives OPP2, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, prescrivent que cette classe d'actifs ne devrait pas dépasser le 30 % de la fortune et par ailleurs qu'un objet immobilier ne devrait pas représenter plus de 5 % de la fortune globale. En l'occurrence, seul l'immeuble de Villeneuve dépasse cette recommandation, il représente 5.5 % de la fortune.

Toutefois, ladite ordonnance autorise les Caisses à dépasser ces limites pour autant que les objets immobiliers représentent peu de risques et permettent de dégager de bons rendements. Ce qui est en l'occurrence le cas, la stabilité des rendements des placements immobiliers directs représentant un élément positif dans la gestion des actifs de la caisse depuis plusieurs années. Les pages 28 et 30 contiennent les détails relatifs à la valeur du parc immobilier et à son rendement.

#### Compte de régularisation actifs

Le détail figure à la page 32.

## PASSIFS

Les passifs de la Caisse sont essentiellement constitués des capitaux de prévoyance, des provisions et de réserves techniques.

### Dettes

Les prestations de libre-passage dues concernent 16 assurés qui ont quitté la caisse à la fin de l'année et dont les prestations ont été transférées en 2020.

### Compte de régularisation passifs

Le détail figure à la page 33.

### Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les explications relatives à ces capitaux ainsi que leur évolution au cours de l'année figurent dans l'annexe aux comptes, aux pages mentionnées ci-dessous :

Invalidité et décès	CHF	1'954'000	page 16
Longévité	CHF	566'000	page 16 - 17
Retraites anticipées	CHF	467'042	page 17
Bases techniques	CHF	5'846'000	page 17
Cas de prévoyance en suspens	CHF	746'000	page 18
Crédit d'intérêts	CHF	872'000	page 18
Evènements exceptionnels	CHF	<u>1'409'512</u>	page 19
	CHF	11'860'554	

Capital de couverture pour les assurés actifs	CHF	80'965'860.95	page 20
Capital de prévoyance pour les rentiers	CHF	56'585'611.00	page 21

### Réserve de fluctuation de valeur

Avec l'accord de l'Autorité de surveillance et comme le permettent les dispositions légales (article 72b, alinéa 3 LPP), la réserve de fluctuation ne sera constituée que lorsque le taux de couverture OPP2 dépassera la limite de 100 %. Ce dernier s'élève au 31 décembre 2018 à 93.68 %.

### Situation en fin de période

Le découvert représente la fortune manquante par rapport au capital de prévoyance actuariel nécessaire. Il s'élève en l'occurrence à 6.31 %, respectivement à CHF 9'436'216.21.

## Renseignements sur le compte d'exploitation

La Caisse clôture son exercice comptable 2019 par un excédent de produits de CHF 5'564'691.96 porté en diminution du découvert au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui se traduit par un découvert final de CHF 9'436'216.21. Cet excédent de produits de CHF 5'564'691.96 provient d'un résultat net positif des placements de CHF 12'613'846.46, auquel il faut soustraire le résultat net négatif de l'activité d'assurance qui s'élève à CHF 6'734'887.85 et les frais d'administration et divers qui se montent à CHF 314'266.65.

### Produits

#### Cotisations employés, employeurs, fonds «retraites anticipées» et rachats

Les cotisations ordinaires, 24 % (parts employé 10.128 % et employeur 13.872 %), de même que les rappels représentent un total de CHF 7'526'214.40, auxquels viennent s'ajouter CHF 452'799.-- pour la cotisation au fonds «retraites anticipées» et CHF 312'000.00 pour les rachats en cours, soit une somme totale de CHF 8'291'013.40.

#### Prestations d'entrée

La Caisse a reçu 79 prestations de libre-passage relatives à de nouveaux assurés. Le total affecté à la prévoyance en primauté de prestations est de CHF 3'607'261.25, alors que CHF 185'890.90 ont été comptabilisés dans les capitaux complémentaires, soit un total de CHF 3'793'152.15.

#### Dissolution capitaux de prévoyance et provisions techniques

Il s'agit des mouvements sur les diverses provisions correspondant aux rentes et capitaux de prévoyance versés en 2019.

### Charges

#### Rentes de retraite

Au cours de l'année 2019, la Caisse enregistre un total de 9 départs à la retraite, dont 9 anticipés avec un pont pré-AVS. Au 31 décembre 2019, la caisse compte 184 retraités dont 82 hommes et 102 femmes. Les rentes annuelles versées en 2019 se montent à CHF 3'276'357.20, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 13'155.00 de rentes d'enfants de retraités. Ce qui représente un montant de CHF 3'289'512.20.

#### Rentes de survivants

Le nombre de rentes de conjoint est de 26. Les rentes annuelles se montent à CHF 446'479.95.

### Rentes d'invalidité

Aucun nouveau cas d'invalidité n'a été enregistré en 2019. Ce sont donc 9 assurés qui bénéficient d'une rente d'invalidité. Les rentes annuelles versées en 2019 se montent à CHF 120'776.40, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 5'082.60 de rentes d'enfants d'invalides. Ce qui représente un montant de CHF 125'859.--.

### Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité

Le règlement de prévoyance permet un prélèvement en capital, au maximum 25 % de la valeur de la rente. En 2019, 3 retraités ont fait appel à cette possibilité ; pour un montant de CHF 608'612.20, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 78'681.05 correspondant aux sommes prélevées par le biais des capitaux complémentaires. Ce qui représente un montant total de CHF 687'293.25.

### Prestations de sortie

Seuls les assurés qui quittent définitivement la Suisse ou ceux qui s'établissent à leur compte peuvent bénéficier d'un remboursement en espèces de leur prestation de sortie, la troisième condition, plus rarement remplie, étant que le montant de la prestation de sortie soit inférieur au montant annuel des cotisations de l'assuré. Au cours de l'année 2019, deux assurés ont reçu leur prestation de sortie en espèces pour un montant de CHF 2'020.85. Le montant de leur prestation de sortie était inférieur au montant annuel des cotisations.

Par ailleurs, 76 prestations de libre passage ont été versées auprès d'institutions auxquelles les assurés démissionnaires ont été affiliés par leur nouvel employeur ou sur un compte bloqué auprès d'un établissement bancaire. Les prestations de libre passage représentent un total de CHF 5'059'813.--, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 83'014.45 pour des versements liés au capital complémentaire.

### Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement

Les dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement octroient à l'assuré la possibilité de prélever tout ou partie de son avoir acquis pour devenir propriétaire de son propre logement. Il est rappelé qu'un versement anticipé réduit les rentes d'invalidité et celles qui en découlent, proportionnellement au montant retiré, et que sauf remboursement, la pension de retraite est diminuée dans la même proportion.

Cinq assurés ont demandé à bénéficier de ces dispositions au cours de l'année 2019 pour un montant total de CHF 261'000.--.

### Versements anticipés pour divorce

En cas de divorce, les prestations de sortie acquises pendant la durée du mariage sont partagées conformément aux dispositions du Code civil suisse. Le versement anticipé est considéré comme une prestation de sortie et la Caisse transmet le montant dû selon les instructions notifiées par le Tribunal. En 2019, la Caisse a procédé à trois versements pour un montant total de CHF 156'293.85.

### Prime de réassurance

Le contrat « Stop-Loss » a été conclu avec la Zurich le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les détails de la couverture et de la prime figurent à la page 15. La prime pour l'année 2019 s'élève à CHF 30'350.35 (montant minimum CHF 29'000.00).

### Cotisation au Fonds de garantie

Conformément à l'article 56, alinéa 1 LPP, le fonds fédéral de garantie assume, d'une part le versement des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et, d'autre part, fournit la garantie des prestations légales dues par des institutions de prévoyance devenues insolvable. La contribution pour 2019 s'élève à CHF 27'594.20.

### Résultat net des placements

Les pages 23 à 30 fournissent l'essentiel des explications sur le rendement et le résultat net des placements financiers et immobiliers.

### Frais d'administration de la fortune

Les frais sur transactions et charges fiscales, les frais de gestion des titres et droits de garde payés aux trois gestionnaires (UBS, BCF et BCV) ainsi que le mandat de Global Custody auprès du Credit Suisse s'élèvent à CHF 623'384.57 (voir page 27). Ils représentent 0.44 % de la fortune.

### Autres frais

Il s'agit de la prime RC pour institutions de prévoyance versée à la Zurich Assurance, de la cotisation à l'ASIP, de l'abonnement au magazine Prévoyance professionnelle suisse, des frais au Registre du commerce et de représentation et de divers frais de ports, photocopies et téléphones.

### Frais d'administration

Les charges relatives à l'administration sont constituées par

- les honoraires de l'actuaire agréé qui a effectué entre autres l'expertise actuarielle, l'étude des capitaux de prévoyance et provisions techniques, des mesures de sécurité pour l'année 2019, ainsi que les travaux relatifs au changement de plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2020, CHF 109'924.55,
- les émoluments dus à l'Autorité bernoise de surveillance, CHF 8'831.55,
- les logiciels informatiques fournis par la Société GCP SA, CHF 56'254.95,
- les charges du personnel administratif facturées par la Ville de Bulle, les prestations étant assurées par du personnel communal, CHF 106'314.75,
- les honoraires de la fiduciaire pour la révision des comptes, CHF 11'201.60,
- les jetons de présence et les frais de formation des membres du comité, CHF 6'987.75.

Le total des frais d'administration s'élève à CHF 299'515.15.

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE

Le Président

  
Jacques Morand

L'Administrateur

  
Raoul Girard

Bulle, le 19 mai 2020

## INVENTAIRE DES TITRES (Détails)

au 31.12.2019

Caisse de pension de la ville Bulle  
Grand-Rue 7  
CH-1630 Bulle

Securities Accounting  
Pebe ID: 2100

Valeur	ISIN	Désignation du titre	Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB
<b>Dépôt 0835-2691421-25 UBS actif</b>												
<b>Fonds obligations suisses</b>												
1725703	CH0017257038	Parts UBS (CH) Institutional	CHF	1'470.64	967.04	1'422'168.67	1.00	1'422'168.67	967.04	1'422'168.67	1.00	1'422'168.67
4394754	CH0043947545	Parts UBS (CH) Institutional	CHF	1'338.81	1'272.57	1'703'728.17	1.00	1'703'728.17	1'272.57	1'703'728.17	1.00	1'703'728.17
<b>Total Fonds obligations suisses</b>				<b>2'809.45</b>		<b>3'125'896.84</b>		<b>3'125'896.84</b>		<b>3'125'896.84</b>		<b>3'125'896.84</b>
<b>Fonds obligations étrang. CHF</b>												
11602907	CH0116029072	Parts UBS Investment Fund	CHF	1'882.12	97.35	183'224.28	1.00	183'224.28	97.35	183'224.28	1.00	183'224.28
11867463	CH0118674636	Droits Anlagest UBS Personalv	CHF	795.57	1'385.93	1'102'605.72	1.00	1'102'605.72	1'385.93	1'102'605.72	1.00	1'102'605.72
1664093	CH0016640937	Parts UBS (CH) Institutional	CHF	6'058.10	1'025.92	6'215'130.06	1.00	6'215'130.06	1'025.92	6'215'130.06	1.00	6'215'130.06
18418267	CH0184182670	Parts UBS Inst. Fund	CHF	1'720.83	1'110.60	1'911'149.36	1.00	1'911'149.36	1'110.60	1'911'149.36	1.00	1'911'149.36
48217419	LU2008201183	Parts UBS (Lux) Bond SICAV	CHF	9'920.00	100.05	992'496.00	1.00	992'496.00	100.05	992'496.00	1.00	992'496.00
<b>Total Fonds obligations étrang. CHF</b>				<b>20'376.62</b>		<b>10'404'605.42</b>		<b>10'404'605.42</b>		<b>10'404'605.42</b>		<b>10'404'605.42</b>
<b>Fonds obligations étrang. dev.</b>												
25749505	LU1131112325	Parts UBS (Lux) Bond SICAV -	USD	23'221.11	106.72	2'478'156.97	0.97	2'399'723.30	106.72	2'478'156.97	0.97	2'399'723.30
<b>Total Fonds obligations étrang. dev.</b>				<b>23'221.11</b>		<b>2'478'156.97</b>		<b>2'399'723.30</b>		<b>2'478'156.97</b>		<b>2'399'723.30</b>
<b>Fonds actions suisses</b>												
11867436	CH0118674362	Droits Anlagestift UBS PV	CHF	2'085.21	3'102.11	6'468'553.90	1.00	6'468'553.90	3'102.11	6'468'553.90	1.00	6'468'553.90
<b>Total Fonds actions suisses</b>				<b>2'085.21</b>		<b>6'468'553.90</b>		<b>6'468'553.90</b>		<b>6'468'553.90</b>		<b>6'468'553.90</b>
<b>Fonds actions étrangères</b>												
20967519	CH0209675195	Parts UBS Institutional Fund2	CHF	1'047.29	1'866.34	1'954'589.89	1.00	1'954'589.89	1'866.34	1'954'589.89	1.00	1'954'589.89
25280962	CH0252809626	Parts UBS (CH) Institut. Fund	CHF	585.97	2'904.95	1'702'207.74	1.00	1'702'207.74	2'904.95	1'702'207.74	1.00	1'702'207.74
3288791	CH0032887918	Ant UBS CH IF 2	CHF	5'540.34	1'367.58	7'576'860.91	1.00	7'576'860.91	1'367.58	7'576'860.91	1.00	7'576'860.91
35836705	CH0358367057	Parts UBS (CH) Insti. Fund	CHF	281.98	1'175.58	331'492.40	1.00	331'492.40	1'175.58	331'492.40	1.00	331'492.40
<b>Total Fonds actions étrangères</b>				<b>7'455.58</b>		<b>11'565'150.94</b>		<b>11'565'150.94</b>		<b>11'565'150.94</b>		<b>11'565'150.94</b>
<b>Total Dépôt 0835-2691421-25 UBS actif</b>								<b>33'963'930.40</b>				
<b>Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif</b>												
<b>Fonds obligations suisses</b>												
11729756	CH0117297561	Ant UBS Bonds CHF Inland	CHF	1'236.11	957.11	1'183'088.46	1.00	1'183'088.46	957.11	1'183'088.46	1.00	1'183'088.46
11867476	CH0118674768	Droits Anlagest. UBS Personalv	CHF	1'064.79	1'367.19	1'455'763.40	1.00	1'455'763.40	1'367.19	1'455'763.40	1.00	1'455'763.40
<b>Total Fonds obligations suisses</b>				<b>2'300.89</b>		<b>2'638'851.86</b>		<b>2'638'851.86</b>		<b>2'638'851.86</b>		<b>2'638'851.86</b>
<b>Fonds obligations étrang. CHF</b>												
11729927	CH0117299278	Ant UBS Bonds CHF Ausland	CHF	146.30	987.10	144'409.77	1.00	144'409.77	987.10	144'409.77	1.00	144'409.77
12127559	CH0121275595	Parts UBS Institutional Fund	CHF	3'367.66	1'096.35	3'692'129.66	1.00	3'692'129.66	1'096.35	3'692'129.66	1.00	3'692'129.66
13566992	CH0135669924	Droits Anlagest. UBS Personalv	CHF	796.70	1'129.28	899'695.12	1.00	899'695.12	1'129.28	899'695.12	1.00	899'695.12
18418267	CH0184182670	Parts UBS Inst. Fund	CHF	1'005.68	1'110.60	1'116'903.77	1.00	1'116'903.77	1'110.60	1'116'903.77	1.00	1'116'903.77

Valeur	ISIN	Désignation du titre	Ccy	Val,nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB
<b>Total Fonds obligations étrang. CHF</b>					<b>5'316.33</b>	<b>5'853'138.32</b>		<b>5'853'138.32</b>		<b>5'853'138.32</b>		<b>5'853'138.32</b>
<b>Fonds obligations étrang. dev.</b>												
25749505	LU113112925	Parts UBS (Lux) Bond SICAV - Emerg Econom. Loca	USD	14'347.19	106.72	1'531'131.80	0.97	1'482'671.48	106.72	1'531'131.80	0.97	1'482'671.48
<b>Total Fonds obligations étrang. dev.</b>					<b>14'347.19</b>	<b>1'531'131.80</b>		<b>1'482'671.48</b>		<b>1'531'131.80</b>		<b>1'482'671.48</b>
<b>Fonds actions suisses</b>												
1571019	CH0015710194	Parts UBS (CH) Equ CH Pas All	CHF	1'271.11	2'919.81	3'711'385.09	1.00	3'711'385.09	2'919.81	3'711'385.09	1.00	3'711'385.09
<b>Total Fonds actions suisses</b>					<b>1'271.11</b>	<b>3'711'385.09</b>		<b>3'711'385.09</b>		<b>3'711'385.09</b>		<b>3'711'385.09</b>
<b>Fonds actions étrangères</b>												
13567168	CH0135671680	Droits UBS Akt Emerg Mark Glob	CHF	443.44	1'411.80	626'044.36	1.00	626'044.36	1'411.80	626'044.36	1.00	626'044.36
20967519	CH0209675195	Parts UBS Institutional Fund2 Global Small Caps Pa	CHF	598.61	1'866.34	1'117'204.19	1.00	1'117'204.19	1'866.34	1'117'204.19	1.00	1'117'204.19
2298536	CH0022985367	Parts UBS Institutional Fund Equities Global	CHF	2'926.19	1'547.18	4'527'341.10	1.00	4'527'341.10	1'547.18	4'527'341.10	1.00	4'527'341.10
<b>Total Fonds actions étrangères</b>					<b>3'968.23</b>	<b>6'270'589.65</b>		<b>6'270'589.65</b>		<b>6'270'589.65</b>		<b>6'270'589.65</b>
<b>Total Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif</b>										<b>19'956'636.40</b>		<b>19'956'636.40</b>
<b>Dépôt 0835-2405009-15 BCF</b>												
<b>Fonds placement marché monét.</b>												
20858076	LU0899940471	Parts SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FL	USD	3'480.00	106.90	372'012.00	0.97	360'237.82	106.90	372'012.00	0.97	360'237.82
<b>Total Fonds placement marché monét.</b>					<b>3'480.00</b>	<b>372'012.00</b>		<b>360'237.82</b>		<b>372'012.00</b>		<b>360'237.82</b>
<b>Obligations suisses</b>												
18809867	CH0188098674	0.8 % Freiburger KB	CHF	300'000.00	101.38	304'125.00	1.00	304'125.00	101.38	304'125.00	1.00	304'125.00
23427449	CH0234274493	1 3/4 % Swiss Prime Site AG	CHF	400'000.00	102.35	409'400.00	1.00	409'400.00	102.35	409'400.00	1.00	409'400.00
24989911	CH0249899110	1 1/2 % Bobst Group SA	CHF	100'000.00	101.02	101'020.00	1.00	101'020.00	101.02	101'020.00	1.00	101'020.00
28550933	CH0285509334	2 1/8 % Alpiq Holding AG	CHF	300'000.00	105.80	317'400.00	1.00	317'400.00	105.80	317'400.00	1.00	317'400.00
29317345	CH0293173453	1.250 % Lonza Swiss Finanz AG	CHF	400'000.00	104.85	419'400.00	1.00	419'400.00	104.85	419'400.00	1.00	419'400.00
<b>Total Obligations suisses</b>					<b>1'500'000.00</b>	<b>1'551'345.00</b>		<b>1'551'345.00</b>		<b>1'551'345.00</b>		<b>1'551'345.00</b>
<b>Obligations étrangères CHF</b>												
27834122	CH0278341224	1 % CS Group (Guernsey)	CHF	400'000.00	103.40	413'600.00	1.00	413'600.00	103.40	413'600.00	1.00	413'600.00
31017551	CH0310175515	0.750 % Macquarie Bank Ltd	CHF	425'000.00	102.85	437'112.50	1.00	437'112.50	102.85	437'112.50	1.00	437'112.50
36882547	CH0368825474	0.4 % Bq Fed du Credit Mutu	CHF	425'000.00	102.50	435'625.00	1.00	435'625.00	102.50	435'625.00	1.00	435'625.00
42046594	CH0420465947	0.75 % AMP Grp Finance Serv.	CHF	340'000.00	101.25	344'250.00	1.00	344'250.00	101.25	344'250.00	1.00	344'250.00
48262501	CH0482625016	3 % UBS AG London Branch	CHF	500'000.00	99.95	499'750.00	1.00	499'750.00	99.95	499'750.00	1.00	499'750.00
<b>Total Obligations étrangères CHF</b>					<b>2'090'000.00</b>	<b>2'130'337.50</b>		<b>2'130'337.50</b>		<b>2'130'337.50</b>		<b>2'130'337.50</b>
<b>Fonds obligations étrang. CHF</b>												
19225293	CH0192252937	Droits Swisscanto AST	CHF	11'400.00	110.03	1'254'342.00	1.00	1'254'342.00	110.03	1'254'342.00	1.00	1'254'342.00
19225318	CH0192253182	Droits Swisscanto AST	CHF	32'400.00	114.88	3'722'112.00	1.00	3'722'112.00	114.88	3'722'112.00	1.00	3'722'112.00
24153458	FR0011839919	Parts R Euro Credit FCP	CHF	640.00	1'090.46	697'894.40	1.00	697'894.40	1'090.46	697'894.40	1.00	697'894.40
26306880	FR0012371557	Parts Tikehau Taux Variables	CHF	12'000.00	100.24	1'202'880.00	1.00	1'202'880.00	100.24	1'202'880.00	1.00	1'202'880.00
34491657	LU1515062161	Parts CS Investm.Fds 1 SICAV	CHF	6'050.00	108.36	655'578.00	1.00	655'578.00	108.36	655'578.00	1.00	655'578.00
3628294	CH0036282942	Parts LO Funds	CHF	7'900.00	119.14	941'206.00	1.00	941'206.00	119.14	941'206.00	1.00	941'206.00
45952666	LU1883852490	Parts Amundi Funds SICAV	CHF	29'340.00	51.42	1'508'662.80	1.00	1'508'662.80	51.42	1'508'662.80	1.00	1'508'662.80
<b>Total Fonds obligations étrang. CHF</b>					<b>99'730.00</b>	<b>9'982'675.20</b>		<b>9'982'675.20</b>		<b>9'982'675.20</b>		<b>9'982'675.20</b>
<b>Fonds obligations étrang. dev.</b>												
1390510	LU0144746764	Parts Candriam Bonds SICAV	USD	385.00	3'006.67	1'157'567.95	0.97	1'120'930.92	3'006.67	1'157'567.95	0.97	1'120'930.92
2407107	LU0238206337	Parts Fidelity Funds SICAV	USD	31'120.00	24.81	772'087.20	0.97	747'650.64	24.81	772'087.20	0.97	747'650.64
3567038	LU0332400828	Parts JPMorgan Funds SICAV	USD	23'770.00	15.99	380'082.30	0.97	368'052.70	15.99	380'082.30	0.97	368'052.70
<b>Total Fonds obligations étrang. dev.</b>					<b>55'275.00</b>	<b>2'309'737.45</b>		<b>2'236'634.26</b>		<b>2'309'737.45</b>		<b>2'236'634.26</b>
<b>Actions suisses</b>												

Valeur	ISIN	Désignation du titre	Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB
881506	CH0008815067	Act.n Saigroup	CHF	1'000.00	-	-	-	-	-	-	1.00	-
<b>Total Actions suisses</b>				<b>1'000.00</b>								
<b>Fonds actions suisses</b>												
30698660	CH0306986602	Parts BCF / FKB (CH) FUNDS -	CHF	57'720.00	131.96	7'616'731.20	1.00	7'616'731.20	131.96	7'616'731.20	1.00	7'616'731.20
<b>Total Fonds actions suisses</b>				<b>57'720.00</b>		<b>7'616'731.20</b>		<b>7'616'731.20</b>		<b>7'616'731.20</b>		<b>7'616'731.20</b>
<b>Actions étrangères</b>												
35045225	CH0350452253	Cert BSKT/BCV Open	EUR	540.00	1'264.54	682'850.52	1.09	742'375.89	1'264.54	682'850.52	1.09	742'375.89
<b>Total Actions étrangères</b>				<b>540.00</b>		<b>682'850.52</b>		<b>742'375.89</b>		<b>682'850.52</b>		<b>742'375.89</b>
<b>Fonds actions étrangères</b>												
1256422	LU0129459060	Parts JPMorgan Funds	USD	63'790.00	38.19	2'436'140.10	0.97	2'359'036.27	38.19	2'436'140.10	0.97	2'359'036.27
12855631	IE00B3DJ5Q52	Parts Hermes Investment Funds	USD	227'085.00	3.29	746'451.10	0.97	722'825.92	3.29	746'451.10	0.97	722'825.92
13506595	LU0607514808	Parts SPDR S&P 500 ETF	JPY	7'700.00	5'673.00	43'682'100.00	0.89	389'202.83	5'673.00	43'682'100.00	0.89	389'202.83
18687689	IE00B4K9F548	Parts BlackRock Index Select.	EUR	51'150.00	19.55	999'880.20	1.09	1'087'041.65	19.55	999'880.20	1.09	1'087'041.65
21966836	LU0950674175	Parts UBS ETF SICAV - UBS ETF	USD	48'145.00	10.58	509'277.81	0.97	493'159.17	10.58	509'277.81	0.97	493'159.17
27013105	IE00BGCC4817	Parts Vanguard Investment PLC	USD	10'100.00	146.14	1'476'052.38	0.97	1'429'335.32	146.14	1'476'052.38	0.97	1'429'335.32
3346758	IE00B1W56K18	Parts BlackRock Index Select	USD	157'750.00	25.16	3'968'990.00	0.97	3'843'371.47	25.16	3'968'990.00	0.97	3'843'371.47
33796293	LU1484142382	Parts BL-Equities Japan	CHF	375.00	1'304.37	489'138.75	1.00	489'138.75	1'304.37	489'138.75	1.00	489'138.75
<b>Total Fonds actions étrangères</b>								<b>10'813'111.38</b>				<b>10'813'111.38</b>
<b>Placements alternatifs</b>												
47030517	CH0470305175	3.4% Cert Banque Cantonale Vd	CHF	500'000.00	1.01	506'850.00	1.00	506'850.00	1.01	506'850.00	1.00	506'850.00
47502365	CH0475023658	3.3% Cert UBS AG London Bra	CHF	353'000.00	0.99	349'823.00	1.00	349'823.00	0.99	349'823.00	1.00	349'823.00
<b>Total Placements alternatifs</b>				<b>853'000.00</b>		<b>856'673.00</b>		<b>856'673.00</b>		<b>856'673.00</b>		<b>856'673.00</b>
<b>Total Dépôt 0835-2405009-15 BCF</b>								<b>36'290'121.25</b>				
<b>Dépôt 0835-2837226-35 BCV</b>												
<b>Fonds immobiliers</b>												
10077053	CH0100770533	Droits UBS AST Kommerz Immo CH	CHF	65.00	1'667.70	108'400.50	1.00	108'400.50	1'667.70	108'400.50	1.00	108'400.50
10615013	CH0106150136	Droits Swiss Life Immo Schweiz	CHF	558.00	169.72	94'703.76	1.00	94'703.76	169.72	94'703.76	1.00	94'703.76
11354362	CH0113543620	Droits CSA Real Estate CH	CHF	38.00	1'528.21	58'071.98	1.00	58'071.98	1'528.21	58'071.98	1.00	58'071.98
1312300	CH0013123002	Droits CREDIT SUISSE ANLAGEST	CHF	74.60	1'840.92	137'338.15	1.00	137'338.15	1'840.92	137'338.15	1.00	137'338.15
13683758	CH0136837587	Droits Swiss Life Immob. CH	CHF	601.00	150.40	90'390.40	1.00	90'390.40	150.40	90'390.40	1.00	90'390.40
18061472	CH0180614726	Parts Zurich Invest Inst.Fund	CHF	1'957.00	1'433.46	2'805'278.48	1.00	2'805'278.48	1'433.46	2'805'278.48	1.00	2'805'278.48
19225290	CH0192252903	Droits Swisscanto Placements	CHF	2'499.00	143.26	358'006.74	1.00	358'006.74	143.26	358'006.74	1.00	358'006.74
24522912	CH0245229122	Droits IST Investmentstiftung	CHF	235.21	121.34	28'539.77	1.00	28'539.77	121.34	28'539.77	1.00	28'539.77
2522609	CH0025226090	Droits CS Fondation de Placem.	CHF	5.00	1'840.67	9'203.35	1.00	9'203.35	1'840.67	9'203.35	1.00	9'203.35
287549	CH0002875497	Droits UBS Fondation de Plac.	CHF	16.00	1'842.11	29'473.76	1.00	29'473.76	1'842.11	29'473.76	1.00	29'473.76
43308927	CH0433089270	Parts ZIF Immobilien Direkt	CHF	709.00	115.00	81'535.00	1.00	81'535.00	115.00	81'535.00	1.00	81'535.00
4955026	CH0049550269	Droits Sarasin Anlagestiftung	CHF	49.04	1'454.48	71'330.61	1.00	71'330.61	1'454.48	71'330.61	1.00	71'330.61
<b>Total Fonds immobiliers</b>				<b>6'806.85</b>		<b>3'872'272.50</b>		<b>3'872'272.50</b>		<b>3'872'272.50</b>		<b>3'872'272.50</b>
<b>Total Dépôt 0835-2837226-35 BCV</b>								<b>3'872'272.50</b>				
<b>Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.</b>												
<b>Fonds immobiliers</b>												
12355889	CH0123558899	Droits UBS Inv. Found.3 AST 3	CHF	756.27	1'350.91	1'021'645.95	1.00	1'021'645.95	1'350.91	1'021'645.95	1.00	1'021'645.95
<b>Total Fonds immobiliers</b>				<b>756.27</b>		<b>1'021'645.95</b>		<b>1'021'645.95</b>		<b>1'021'645.95</b>		<b>1'021'645.95</b>
<b>Placements alternatifs</b>												
22900283	LU0996462254	Parts Credit Suisse Nova	CHF	208.18	905.31	188'469.25	1.00	188'469.25	905.31	188'469.25	1.00	188'469.25

Valeur	ISIN	Désignation du titre	Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB
30545123	GG00BZ4BLM23	Parts Credit Suisse L/S	Swiss Franc Bond Fu	CHF	2'358.29	118.31	279'011.65	1.00	279'011.65	118.31	279'011.65	279'011.65
3926678	CH0039266785	Droits UBS Investment Found.3	Global Infrastructure I	CHF	323.92	697.56	225'952.94	1.00	225'952.94	697.56	225'952.94	225'952.94
<b>Total Placements alternatifs</b>					<b>2'890.39</b>	<b>693'433.84</b>		<b>693'433.84</b>		<b>693'433.84</b>		<b>693'433.84</b>
Total Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.										<b>1'715'079.79</b>		<b>1'715'079.79</b>
Total général										<b>95'798'040.34</b>		<b>95'798'040.34</b>

## INVENTAIRE DES TITRES (Récapitulation)

au 31.12.2019

Caisse de pension de la ville Bulle  
Grand-Rue 7  
CH-1630 Bulle

Securities Accounting  
Pebe ID: 2100

	Val. comptable ME	Val. comptable MdB	Val. marché ME	Val. marché MdB
<b>Dépôt 0835-2691421-25 UBS actif</b>				
Total Fonds obligations suisses	3'125'896.84	3'125'896.84	3'125'896.84	3'125'896.84
Total Fonds obligations étrang. CHF	10'404'605.42	10'404'605.42	10'404'605.42	10'404'605.42
Total Fonds obligations étrang. dev.	2'478'156.97	2'399'723.30	2'478'156.97	2'399'723.30
Total Fonds actions suisses	6'468'553.90	6'468'553.90	6'468'553.90	6'468'553.90
Total Fonds actions étrangères	11'565'150.94	11'565'150.94	11'565'150.94	11'565'150.94
<b>Total Dépôt 0835-2691421-25 UBS actif</b>		<b>33'963'930.40</b>		<b>33'963'930.40</b>
<b>Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif</b>				
Total Fonds obligations suisses	2'638'851.86	2'638'851.86	2'638'851.86	2'638'851.86
Total Fonds obligations étrang. CHF	5'853'138.32	5'853'138.32	5'853'138.32	5'853'138.32
Total Fonds obligations étrang. dev.	1'531'131.80	1'482'671.48	1'531'131.80	1'482'671.48
Total Fonds actions suisses	3'711'385.09	3'711'385.09	3'711'385.09	3'711'385.09
Total Fonds actions étrangères	6'270'589.65	6'270'589.65	6'270'589.65	6'270'589.65
<b>Total Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif</b>		<b>19'956'636.40</b>		<b>19'956'636.40</b>
<b>Dépôt 0835-2405009-15 BCF</b>				
Total Fonds placement marché monét.	372'012.00	360'237.82	372'012.00	360'237.82
Total Obligations suisses	1'551'345.00	1'551'345.00	1'551'345.00	1'551'345.00
Total Obligations étrangères CHF	2'130'337.50	2'130'337.50	2'130'337.50	2'130'337.50
Total Fonds obligations étrang. CHF	9'982'675.20	9'982'675.20	9'982'675.20	9'982'675.20
Total Fonds obligations étrang. dev.	2'309'737.45	2'236'634.26	2'309'737.45	2'236'634.26
Total Actions suisses	-	0.00	-	0.00
Total Fonds actions suisses	7'616'731.20	7'616'731.20	7'616'731.20	7'616'731.20
Total Actions étrangères	682'850.52	742'375.89	682'850.52	742'375.89
Total Fonds actions étrangères	-	10'813'111.38	-	10'813'111.38
Total Placements alternatifs	856'673.00	856'673.00	856'673.00	856'673.00
<b>Total Dépôt 0835-2405009-15 BCF</b>		<b>36'290'121.25</b>		<b>36'290'121.25</b>
<b>Dépôt 0835-2837226-35 BCV</b>				
Total Fonds immobiliers	3'872'272.50	3'872'272.50	3'872'272.50	3'872'272.50
<b>Total Dépôt 0835-2837226-35 BCV</b>		<b>3'872'272.50</b>		<b>3'872'272.50</b>
<b>Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.</b>				
Total Fonds immobiliers	1'021'645.95	1'021'645.95	1'021'645.95	1'021'645.95
Total Placements alternatifs	693'433.84	693'433.84	693'433.84	693'433.84
<b>Total Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.</b>		<b>1'715'079.79</b>		<b>1'715'079.79</b>
<b>Total général</b>		<b>95'798'040.34</b>		<b>95'798'040.34</b>



# FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision  
au Comité de la

**Caisse de Pensions de la Ville de Bulle - Bulle**

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Fiduconsult Audit SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg  
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

Independent member of   
**EuraAuditInternational**

 **EXPERT  
SUISSE** Mitglied  
Membre  
Membre  
Member



# FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision  
au Comité de la

## **Caisse de Pensions de la Ville de Bulle, Bulle**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 reproduits aux pages 1 à 35 du rapport de gestion.

#### *Responsabilité du Comité*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Fiduconsult Audit SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg  
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

Independent member of   
**EuraAuditInternational**

 **EXPERT  
SUISSE** Mitglied  
Membre  
Member

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;



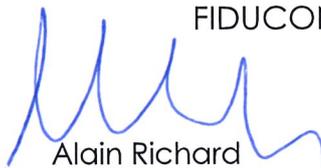
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 présentent un excédent de passif de CHF 9'436'216.21 et un degré de couverture de 93.68 % selon l'article 44 al. 1 OPP2. Le taux de couverture selon l'art. 72a LPP s'élève à 89.11 %. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 67.8 % et respecte le plan de financement établi par le Comité, approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Bulle, le 5 juin 2020

  
Alain Richard  
Expert-réviser agréé  
(Réviser responsable)

FIDUCONSULT AUDIT SA

  
Jean-Gabriel Eynard

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

